

6.3 Image directrice « déplacements »

L'échelle régionale

Une démarche de coordination entre la commune, le Canton et la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) devrait être engagée de manière à résoudre au mieux les problèmes relatifs au trafic de transit transfrontalier.

Durant les prochaines années, les déplacements représenteront sans conteste un problème central pour la commune de Collex-Bossy, non pas du fait de son développement à venir, mais plutôt en raison du prévisible accroissement du trafic de transit. La poursuite de l'urbanisation en France voisine et son corollaire, des déplacements pendulaires en augmentation, auront en effet inévitablement des répercussions pour la commune en terme de trafic. En l'absence de décisions quant à de nouveaux projets routiers français (dédoublage de la Route Nationale 5, contournement de Ferney-Voltaire...), ces répercussions demeurent pourtant à ce stade difficilement chiffrables.

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dont les grandes lignes ont fait l'objet de la charte d'agglomération signée le 5 décembre 2007 par les instances suisses et françaises concernées, prévoit la création d'une nouvelle liaison routière entre la route de Ferney-Voltaire/Gex et l'autoroute Genève-Lausanne sur le territoire de la commune de Collex-Bossy. Si les nouveaux objectifs fixés par le projet d'agglomération doivent être intégrés lors de la prochaine révision du plan directeur cantonal, il est indispensable que la commune de Collex-Bossy soit associée et consultée au moment des études qui seront menées par les services de l'Etat.

Modération du trafic

Dès lors, l'essentiel de l'action dans le domaine des déplacements doit consister à poursuivre les mesures de modération du trafic, sous la forme, par exemple, de zones limitées à 30 km/h. Si elles ne permettent pas de juguler le trafic, de telles mesures sont cependant à même d'améliorer sensiblement la sécurité des habitants. Il faut relever qu'en la matière, le Canton a récemment mis en œuvre plusieurs projets sur le territoire communal, à savoir, en 2002, un rétrécissement sur la route de Collex, à l'entrée nord du village et un giratoire au carrefour des routes

de Collex, de l'Etraz et de Vireloup, accompagné, en 2006, d'une liaison cyclable et piétonne sécurisée reliant Bossy. La poursuite des efforts apparaît néanmoins nécessaire, considérant l'accroissement inévitable du trafic qui ne manquera pas de se produire ces prochaines années.

Transports collectifs










Même si la desserte actuelle de la commune respecte l'offre de base prévue par la loi, le prolongement de la ligne Z au-delà de la frontière actuellement à l'essai, et la constitution d'un parc relais dans les environs de Bois-Chatton est un projet que la commune doit suivre et soutenir vigoureusement. S'il aboutissait, il pourrait en effet engendrer une diminution du trafic de transit sur les routes de Collex et des Fayards, et donc dans les communes de Bellevue, Pregny-Chambésy et Grand-Saconnex. Dans une première étape, une fréquence à 20 minutes durant les heures de pointe représenterait indéniablement une amélioration intéressante de l'offre, à même de promouvoir l'usage des transports collectifs.

La commune soutient de plus fermement l'intention des TPG de développer un service de Proxibus sur la rive droite. Un tel service permettrait de mieux desservir les équipements excentrés de la commune (les manèges et les pensions pour chevaux, par exemple), mais aussi de relier efficacement les communes limitrophes.

Deux roues

Dans le domaine des deux roues, les différents lieux de la commune peuvent, selon la *Carte Vélo* de la Ville et du Canton de Genève, être reliés via des itinéraires sécurisés. Au contraire, les routes reliant les autres communes et le centre de l'agglomération ne bénéficient pas d'aménagements particuliers destinés aux cyclistes. De tels aménagements devraient à terme être envisagés, notamment en direction de Bellevue et du Grand-Saconnex, que ce soit par des collaborations intercommunales ou d'entente avec le Canton.

IMAGE DIRECTRICE "DEPLACEMENTS"

-  projet TPG Collex-Meyrin (PLU Ferney-Voltaire)
-  ligne Z
-  arrêt de bus et rayon de desserte (300 m.)
-  prolongement de la ligne Z en direction de Bois-Chatton
-  système de Proxibus
-  parking-relais
-  modération de trafic
-  pistes cyclables existantes / à développer
-  secteurs / équipements excentrés

